



Une souris verte...

Une Souris Verte Formation

19 Rue des Trois Pierres

69007 LYON

Tel : 04-78-60-52-59

Mail : formation@unesourisverte.org

N° de déclaration d'existence de l'organisme de formation: 82 69 05794 69

N° de Siret : 383 806 478 00046

CONVENTION D'INTERVENTION (Article L 920-1 du code du travail)

Entre les soussignés :

Une Souris Verte Formation, 19 rue des Trois Pierres 69007 LYON, représentée par Madame Françoise PLESSAT agissant en qualité de Présidente de l'association Une Souris Verte ; déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 05794 69 auprès du préfet de la région Rhône Alpes

Et

CCAS de Corbas, Place Charles Jocteur 69960 Corbas,

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE I : Objet de la convention

L'organisme **Une Souris Verte Formation** organisera l'intervention suivante :

Intitulé : Sensibilisation à l'accueil de l'enfant en situation de handicap en EAJE

Date :

- 1^{er} groupe : 20/11/2019 et 02/12/2019 de 18h30 à 20h30
- 2^{ème} groupe : 25/11/2019 et 03/12/2019 de 18h30 à 20h30

Durée : 2 x 04.00 heures Lieu : Salle mise à disposition par vos soins dans vos locaux à l'EAJE "Ile aux enfants", 61, 63 avenue de Corbetta 69960 CORBAS

Effectif formé

Groupe de professionnels de CCAS de Corbas

Type d'intervention

Actions de sensibilisation relatives à l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances

- Article L6313-1 du code du travail

Les objectifs pédagogiques et contenu de l'intervention

Détaillés dans la proposition qui vous a été adressée. (Cf. copie ci-joint)

Sanction de l'intervention

Une attestation de présence sera remise à chaque stagiaire ayant participé à l'ensemble de l'intervention.

ARTICLE II : Dispositions financières

En contrepartie de cette intervention, **CCAS de Corbas** s'engage à acquitter la somme de **1 284,00 € Net**.

ARTICLE III : Modalités de règlement

Règlement à réception de la facture par tout moyen à votre convenance (RIB joint à la facture).

ARTICLE IV : Assurances

Les personnes qui assureront cette intervention seront assurées au titre de l'assurance responsabilité civile de l'association pour les dommages causés au tiers.

ARTICLE V : Modalités de report ou d'annulation

L'organisme de formation **Une Souris Verte Formation** pourra en cas de force majeure ou pour tout événement indépendant de sa volonté ou de celle de ses collaborateurs, reporter l'intervention en accord avec les services bénéficiaires ;

Si le report était impossible, l'intervention serait annulée et les sommes éventuellement déjà versées seraient restituées par l'organisme de formation.

En cas d'annulation du fait du demandeur stipulée par écrit plus de trois semaines avant l'intervention prévue, seule l'intégralité des sommes déjà engagées par l'organisme de formation serait due.

En revanche pour toute annulation moins de trois semaines avant la date fixée pour la réalisation de la prestation, la moitié du prix de l'intervention sera due par le demandeur. Pour toute annulation le jour de l'intervention, la totalité du prix sera exigée.

ARTICLE VI : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par **CCAS de Corbas** pour une durée de 1 an.

Les fonds engagés par cette convention s'imputeront sur la participation de l'année 2019.

Fait en deux exemplaires, à LYON le

Pour **Une Souris Verte Formation**
Françoise PLESSAT, Présidente

P.O. Judicaëlle BRIOIR, Directrice



Association Loi 1901
19 rue des Trois Pierres
69007 LYON - Tél : 04 78 60 52 59

Pour **CCAS de Corbas**

Nom et qualité du signataire

Signature et cachet :